

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 PP 33 Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'opération relative à l'aménagement de l'immeuble - 186, avenue Jean Jaurès (19e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération n°2007-PP-65, en date du 19 juillet 2007, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé les conventions et le bail relatifs à l'aménagement de l'immeuble - 186, avenue Jean Jaurès (19e) en vue de la création d'une fourrière et de l'installation de divers sites opérationnels, techniques et logistiques de la Préfecture de Police.

Vu la délibération n°2010-PP-63, en date du 19 novembre 2010, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la passation de l'avenant n°1 à la convention définissant la répartition des rôles et des charges respectifs de l'Etat (MIOMCT) et de la Ville de Paris (Préfecture de Police) dans le cadre de l'opération précitée ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 avril 2012, par lequel M. le Préfet de Police demande l'autorisation de souscrire un avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'opération relative à l'aménagement de l'immeuble précité ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : L'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'opération relative à l'aménagement de l'immeuble - 186, avenue Jean Jaurès (19e) en vue de la création d'une

fourrière et de l'installation de divers services opérationnels techniques et logistiques de la Préfecture de Police est approuvé.

Article 2 : M. le Préfet de Police est autorisé à signer ledit avenant.

Article 3 : Cet avenant est sans incidence financière.